



CATEGORIE A : DE MENSONGES EN REPORTS

Entre la nouvelle architecture des formations, la reconnaissance des diplômes et le nouveau reclassement de la filière sociale (PPCR - Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), les travailleur.euse.s sociaux.ales sont maintenu.e.s dans une situation précaire inadmissible. Face à une augmentation des besoins et demandes des populations, qui exige une implication et une technicité toujours plus accrues, la reconnaissance institutionnelle de nos compétences professionnelles n'est toujours pas d'actualité !

L'évolution de la formation

La CPC (commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale) émet des avis sur la création des diplômes, l'élaboration des référentiels, la certification et tout ce qui concerne l'évolution des qualifications professionnelles. Son dernier rapport propose une nouvelle organisation des formations qui fondrait les actuels D.E. d'assistant de service social, éducateur spécialisé, conseillère en économie sociale et familiale et éducateur de jeunes enfants. Les deux années de tronc commun pourraient être complétées par une éventuelle troisième année centrée sur la conduite de projet.

Pour la CGT educ'action, cette proposition tend à gommer les identités professionnelles spécifiques et préfigure la disparition de notre métier. Ce projet est, par ailleurs, loin d'améliorer le service rendu aux usagers.

Le diplôme d'état

En mars 2017, le gouvernement a homologué les diplômes du travail social au niveau II (grade licence) du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) mais... sans rétroactivité ! Cette reconnaissance ne concernera que les étudiant.e.s qui entreront en formation à compter de 2018 et seront diplômé.e.s en 2021. Cette décision scandaleuse exclue tous.les les professionnel.le.s déjà diplômé.e.s.

La CGT Educ'action exige l'homologation immédiate des DE de tou.te.s les diplômé.e.s. Il s'agit là de reconnaître toute une profession et les professionnel.le.s aujourd'hui en exercice.

Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.) et simulacre de catégorie A

Initialement prévu en février 2018, le gouvernement Macron vient d'annoncer un possible report de l'accès au « petit A » des assistant.e.s de service social. Loin de la grille A type en vigueur dans toute la fonction publique, le nouveau A qui nous est « vendu » se situe loin en deçà des attentes des professionnel.le.s (inférieur au A obtenu par les infirmières scolaires !). Ce « petit A », s'il était confirmé, générerait une très faible augmentation de nos salaires tout en rallongeant le temps passé dans chaque échelon.

La CGT Educ'action a toujours revendiqué le « A type » pour les personnels sociaux de l'éducation nationale, seule grille en adéquation avec leurs diplômes, compétences et responsabilités.

- Assistant.e.s de service social (AS)

Si le PPCR était confirmé, l'architecture des corps serait structurée en 2 grades : les assistant.e.s sociales.aux et les assistant.e.s sociales.aux de classe exceptionnelle.

Le premier grade d'AS serait constitué de deux classes :

- AS : reclassement en classe normale - grille de 11 échelons.
- ASP : reclassement en classe supérieure - grille de 11 échelons.

Le second grade : « classe exceptionnelle »

- Il comporterait lui aussi 11 échelons
- Un pourcentage définirait le nombre d'agents qui pourraient accéder à cette classe...

- Conseiller.e.s techniques

Les conseiller.e.s techniques de service social, aujourd'hui en « petit A », seraient aligné.e.s sur une grille de conseiller.e.s socio-éducatif.ve.s sur 3 grades. Actuellement constitué d'un seul grade, deux grades seraient créés ainsi qu'un 3^{ème} dit « fonctionnel ». Le premier grade serait accessible aux professionnel.le.s sans modification de missions, au titre de l' « expertise ». Les grades suivants impliqueraient une modification des missions. Ils seraient accessibles en concours externe.

Le 3^{ème} grade fonctionnel (GRAF) serait créé pour compenser l'absence de requalification réelle. Ce grade ne serait pas sous le statut habituel des fonctionnaires et serait donc soumis à des réglementations spécifiques : durée limitée dans le grade, possibilité d'être rétrogradée... La CGT Educ'action est opposée au principe de l'accès fonctionnel, en contradiction avec la Fonction publique de carrière actuelle.

Le PPCR, rejeté par la CGT en raison notamment de son insuffisance notoire à valoriser les carrières, pourrait donc voir son calendrier de mise en œuvre reporté. Ce n'est pas une surprise pour la CGT éduc'action qui avait indiqué, lors des concertations, que le calendrier d'application (2017-2020) se ferait sans aucune garantie car sous la responsabilité d'un nouveau gouvernement.

Pour les assistant.e.s de service social et conseiller.e.s techniques de l'éducation nationale, la CGT éduc'action revendique:

- l'abandon du projet de réingénierie de l'ensemble des métiers du social
- la reconnaissance immédiate au grade licence des Diplômes d'État validés par 3 années de formation (niveau II du RNCP)
- le reclassement en catégorie A « type » des personnels sociaux : 1^{er} grade pour les assistant.e.s de service social, 2nd grade pour les CTSS.